



SNUipp-FSU 37

A Saint Avertin le 21 juin 2021

Paul Agard
Secrétaire Départemental
à
Monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale d'Indre-et-Loire

Objet : appel à candidatures postes RASED

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Nous nous adressons à vous suite à la diffusion dans votre lettre d'information du 17 juin 2021 d'un **appel à candidatures RASED – Postes à dominante pédagogique** « Suite à la phase principale du mouvement des enseignants, car [plusieurs postes RASED à dominante pédagogique](#) sont restés vacants ». Vous avez décidé de procéder à un appel à candidatures « pour des enseignants titulaires du CAPPEI ou dont le profil de motivation les porterait à le préparer. »

Si nous partageons votre initiative en direction des collègues titulaires du CAPPEI, nous ne pouvons que nous questionner sur l'appel en direction de collègues sans formation dont « le profil de motivation » les porterait donc à préparer le CAPPEI.

Régulièrement, des postes RASED restent vacants à l'issue du mouvement. Vos prédécesseurs ont toujours considéré que la spécificité et la technicité de l'action des collègues de RASED, qui prennent en charge des élèves à besoins particuliers dans le cadre d'une aide spécialisée, devaient à tout prix être préservées.

Il a ainsi toujours été acté qu'au mouvement, seuls les collègues titulaires d'un CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI, pouvaient obtenir un poste de RASED. Et quand des postes restaient vacants, le poste était gelé et transféré un an sur un poste surnuméraire en attendant la nomination d'un enseignant spécialisé.

Demander, comme vous le faites, à des collègues sans formation d'intervenir en direction des élèves ayant besoin d'une remédiation, revient à mettre en place un système de "faisant fonction" d'enseignants spécialisés dans l'aide à dominante pédagogique qui ne seraient ni spécialisés dans la remédiation ni formés pour intervenir au sein d'une équipe de RASED.

Penser cela revient à nier la nécessité d'une formation spécialisante particulièrement difficile ainsi que les missions de nos collègues du Rased.

Ce serait aussi laisser croire aux parents et aux enseignants qu'une intervention per-

mettant de remédier aux difficultés des élèves est mise en place.
Nous vous demandons donc, dans l'intérêt des élèves les plus fragiles de nos écoles de ne pas mettre en place des remédiations par des enseignants non spécialisés.

Nous considérons qu'il faut aussi s'interroger sur la formation CAPPEI actuelle, ses nombreux échecs lors de la certification et son absence d'attractivité (pour rappel il a fallu cette année faire un deuxième appel à candidatures "Parcours RASED", ce qui n'avait jamais été nécessaire dans notre département depuis plus de 25 ans !).
Ainsi, nous nous questionnons sur le lien que vous faites entre l'occupation d'un tel poste et un départ en formation CAPPEI ? L'occupation de ce poste ne peut pas être considérée comme une expérience permettant d'avoir une approche des missions des postes RASED. Ces propos risquent de mettre en difficulté les collègues concernés puisqu'ils auront une image erronée des missions des enseignants spécialisés notamment lors de l'entretien pour les départs en formation.

La FSU-SNUipp soutient donc la mise en place temporaire de postes surnuméraires, ce qui permet de maintenir les postes dans l'attente du mouvement de l'année suivante et des départs en formation.

Nous sollicitons de votre bienveillance un regard particulier en direction de nos collègues qui n'ont pas été validés dans le cadre de leur formation Cappei. Cette formation s'est déroulée dans des conditions encore plus difficiles que les années précédentes avec la pandémie. Nous vous demandons de permettre à ces collègues de rester en poste comme RASED afin qu'ils puissent poursuivre leur formation et ainsi de pouvoir valider leur formation.

Les RASED sont indispensables et le seront d'autant plus après les 2 années que nous venons de vivre et seuls des enseignants spécialisés et formés peuvent remplir ces missions pour les élèves qui en ont besoin. La FSU-SNUipp s'oppose à toutes démarches qui fragilisent les RASED notamment par une remise en question des spécialisations. Nous ne confondons pas « aide spécialisée » et « action pédagogique qui vise à prévenir les difficultés ». Le faire aurait pour conséquence de laisser de nombreux élèves sur le bord du chemin.

En vous priant de croire, M. le DASEN, à notre profond attachement au service public de l'Éducation nationale et à la défense de ses personnels.

Paul Agard

